

Décision Générale colonial

Décision n° 293 11 mars 1953

n° 293 11

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 mars 1953
Numéro JO n° 5 du 01/04/1953	Date du numéro 1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean Toussaint, infirmier 10e échelon du Service de Santé, qui a subi avec succès les épreuves du brevet ordinaire d'infirmier et du brevet d'infirmier spécialiste, est reclassé comme suit: Infirmier 11e échelon pour compter du 1er janvier 1952 ; Infirmier 12e échelon pour compter du 1er janvier 1953.